

# LE KLAXON

BULLETIN D'INFO MENSUEL DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS

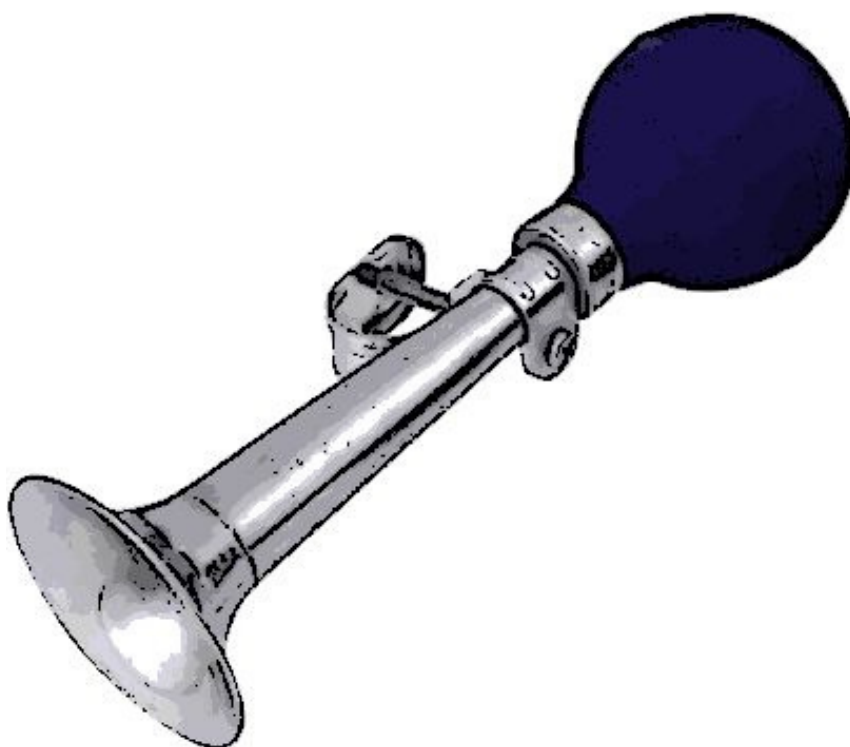
## L'OCMA A REPÉRÉ CE MOIS-CI :

### Les Nouvelles de l'Observatoire Citoyen de la Marchandisation des Associations

Petit frère de notre newsletter l'[Heure de la Sirène](#), le « Klaxon » vient chaque mois avertir sur les avancées de la marchandisation des associations, des investissements à impact social mais aussi sur les contre-feux proposés par les associations. C'est la lettre mensuelle de notre tout récent *Observatoire citoyen de la marchandisation des associations (OCMA)*.

N'hésitez pas à transmettre vos informations sur le sujet, à proposer vos témoignages, contributions... Enfin, si vous n'avez aucune idée de ce que nous entendons sous le terme de marchandisation ou de financiarisation des associations, nous vous invitons à lire [notre rapport ici](#).

Pour recevoir cette lettre mensuelle, envoyer un mail à : [marianne@robasesocietes-citoyennes.net](mailto:marianne@robasesocietes-citoyennes.net)



## L'HORIZON DE L'OBSERVATOIRE

Le 4 juillet dernier, nous nous sommes retrouvés pour un temps de travail en deux parties. La première destinée à préparer notre calendrier de travail pour la rentrée ; la deuxième à écouter le travail de recherche de Sylvain Celle sur la mesure d'impact social.

Après avoir dressé dans le [premier rapport](#) un tableau de la marchandisation et la financiarisation des associations, nous avons pour ambition de réfléchir aux pistes possibles de « démarchandisation » des associations.

La première piste veut se nourrir des réflexions tirées de la construction d'une sécurité sociale de l'alimentation.

L'idée poursuivie serait de voir comment nous pouvons nous réapproprié une forme d'économie pour les associations qui soit hors de l'économie marchande, inscrite dans l'économie redistributive.

L'enjeu : repolitiser la question de la redistribution publique aujourd'hui totalement délaissée et même rejetée par de nombreuses associations qui – à juste titre vu le contexte politique actuel et la mise à mal des libertés associatives – estiment être plus « libres » hors des financements publics. Est-on vraiment libre avec des financements issus du privé ? L'appel aux dons, le développement de produits et services, le recours à la philanthropie et aux fondations privées sont-ils vraiment synonymes de libertés associatives ? Qu'est-ce que cela implique en terme de « marchandisation » des associations ?

La deuxième piste s'appuierait sur l'exemple belge de financement de l'éducation permanente. Ce financement de fonctionnement pérenne, spécificité des associations wallonnes, s'inscrit dans une histoire particulière. Nous aimerions étudier ce qu'il produit sur les pratiques.

>>> Cette piste nous permettrait d'aborder un modèle où la subvention semble acquise et repose sur une confiance appuyée par le principe d'auto-évaluation. Nous pourrions alors questionner les pratiques d'évaluation en France et revenir sur la montée de la notion de mesure d'impact. Cette dernière efface la notion d'utilité sociale et conforme les associations à certains types de projet, prédétermine des actions, corsète l'initiative associative et interroge beaucoup d'acteurs sur son sens et sa capacité à rendre compte du réel. Et convier pour échanger des personnes qui pensent d'autres modes d'évaluation, distinguent l'évaluation de la mesure, contestent la domination de la vision financière sur l'évaluation, inscrivent l'évaluation comme objet politique.

Enfin, la troisième piste interrogerait la proposition de fonds d'interpellation citoyenne. Elle viendrait questionner la nécessité d'une gestion paritaire des financements, de la provenance des fonds (par exemple réfléchir cette thématique en lien avec la question de la loi qui permet de réattribuer à des associations les biens confisqués à la mafia ; transposition française d'une loi italienne). Elle permettrait aussi de travailler sur la notion de citoyenneté économique, de réfléchir à notre système axé sur les appels à projet et comment la méthodologie de projet influe sur les pratiques associatives... Le chercheur Hugues Bazin appelle à sortir de cette approche projet pour penser nos objets associatifs en terme d'espace, à partir d'un espace sans projet, sortir d'une logique technicienne. Nous pouvons aussi nous appuyer pour ce faire sur les droits culturels qui permettent de replacer les relations d'humanité au centre.

Enfin, elle permettrait d'aborder la fonction d'interpellation des associations. Une fonction inscrite dans la charte des engagements réciproques de 2014 qui stipule : « L'État et les collectivités territoriales reconnaissent aux associations une fonction d'interpellation indispensable au fonctionnement de la démocratie ».

En Belgique, le droit de critique des associations est inscrit dans le décret de 1976 qui réglemente le financement de l'éducation permanente. Il consacre sa fonction de critique sociale, culturelle, économique et politique.

Ces trois pistes constitueraient le socle de temps d'études et la matière pour le deuxième rapport de l'Observatoire.

## “ L'État et les collectivités territoriales reconnaissent aux associations une fonction d'interpellation indispensable au fonctionnement de la démocratie

## LA MESURE D'IMPACT : UN MYTHE RATIONNEL ?

Présentation le 4 juillet 2023 par Sylvain Celle, maître de conférence à Lyon 2, de ses travaux sur l'appropriation de la mesure d'impact social par des acteurs de l'ESS.

La notion d'impact social émerge en 2010. En 2014, le rapport Sibille sur l'investissement à impact social porte véritablement cette notion en avant. Entre 2014 et 2020, cette notion se diffuse, comme le montrent les travaux de Marion Studer, un écosystème et un marché français de la mesure d'impact social s'installent. Comment les acteurs de l'ESS s'approprient cette notion ? L'enquête que j'ai menée sur un territoire métropolitain a duré un an appuyée sur une trentaine d'entretiens pour tenter de répondre à cette question.

Premier constat - qui se vérifie sur d'autres territoires - si cette notion s'est installée en France en 2014 au niveau national, localement elle a mis beaucoup plus de temps à prendre. Sur le territoire enquêté, la notion arrive en 2018-2019 sous l'impulsion d'entrepreneurs sociaux. Après le Covid, on observe une forte croissance de l'offre aussi bien de consultants que de la demande de structures de l'ESS. Toutefois, beaucoup de structures répondent encore qu'elles ne parlent pas d'impact social mais d'utilité sociale. Cette notion fait débat. Il y a finalement très peu d'outils d'évaluation d'impact social. Il a donc été difficile de travailler sur des outils effectifs et il s'agissait plutôt d'étudier les discours pour comprendre quelle est l'appropriation de cette catégorie.

Dans la seule structure qui a essayé de mettre en place une mesure d'impact social, la personne responsable m'a expliqué : « C'est un enfer ce que nous avons construit, pas du tout pragmatique ». Cette personne a quitté la structure en burn-out. C'est la seule structure qui a tenté de mesurer vraiment les effets imputables à l'action mise en place, il a donc fallu construire un questionnaire poussé pour comprendre si l'effet observé n'était pas dû aux politiques publiques, à des changements macro ou micro autres que le programme.

Au final, mon enquête sur l'appropriation des outils d'impact social montre qu'elle n'existe pas vraiment.

Plusieurs hypothèses peuvent expliquer ce résultat :

- Une mauvaise loupe : toutefois des collègues gestionnaires travaillent sur ce même sujet et ne trouvent pas non plus d'outils d'évaluation d'impact qui fonctionnent.

- L'évaluation d'impact social est impossible d'un point de vue logique et méthodologique. Évaluer les effets imputables à une action toute chose égale par ailleurs dans le monde social est très complexe. Des consultants m'ont expliqué qu'ils ne diffusaient pas cette notion comme un mode d'évaluation mais comme une méthode d'accompagnement au changement.

- La mesure d'impact social est d'abord un marché de la mesure porté par des consultants.

- L'évaluation d'impact social est un mythe rationnel pour les organisations de l'ESS. C'est un concept gestionnaire notamment développé par Julien Kleszczowski, maître de conférence en gestion à Lille.

>>>

>>>

Il a fait sa thèse sur la mise en place de la mesure d'impact social dans une grande association et montre comment cela n'a pas marché. Il défend la notion de mythe rationnel ce qui rejoint les réflexions de l'institut Godin qui avait fini, pour tenter de se saisir de cet outil, par l'aborder comme un mythe ([voir Klaxon #8](#)).

Le mythe rationnel est une croyance collective partagée dans un environnement institutionnel que personne ne cherche à mettre en cause. Une idée dans l'air du temps que tout le monde adopte sans vraiment la questionner. Cette idée dans l'air du temps n'est pas un outil d'évaluation pour permettre une meilleure efficacité mais elle permet d'acquiescer ou de renforcer une certaine légitimité. On adopte une norme, une pratique pour apparaître comme légitime dans le champ de l'ESS. Cette norme engendre une pression sur les organisations amenées à l'adopter même si elles la critiquent. D'ailleurs, la plupart des actrices et acteurs sont très critiques sur cette notion. Cela ne confortait pas mes premiers travaux et ceux de certains de mes collègues qui analysaient cette notion comme arrivant d'en haut, imposer aux acteurs qui la prennent sans la discuter, en réalité tous les entretiens même auprès des consultants sont très critiques sur cette notion, bien qu'ils la vendent.

Nous voyons d'ailleurs aujourd'hui au niveau national comme cette notion polarise : ESS France n'en a pas la même vision qu'Impact France par exemple. Au niveau local, la notion a le même effet et j'ai tenté de faire une typologie des différents acteurs suivant les stratégies qu'ils adoptent face à ce mythe.

- Les entrepreneurs sociaux qui sont, sur le territoire sur lequel j'ai enquêté, principalement des jeunes femmes. Au milieu des années 2010, elles créent des associations qui mettent en avant l'impact social au cœur de leur discours dans une logique d'impact, de performance, de changement d'échelle. Elles disent devoir communiquer, se faire une image dans le secteur de l'ESS, de l'accompagnement social ou de l'entrepreneuriat social. L'impact social est un moyen pour se légitimer, faire leurs preuves. Les incubateurs ont notamment tous adopté la même stratégie : la première année, ils ont fait appel à un cabinet externe pour faire une analyse d'impact ; l'année suivante, ils l'ont imité pour faire une auto-évaluation. Impossible de repayer chaque année 15 000 à 20 000 euros pour l'évaluation d'impact. Aujourd'hui, ils proposent une offre d'évaluation d'impact à leurs membres. Ils sont donc devenus des nouveaux acteurs sur le marché local de l'évaluation d'impact.

- Les consultants sont la deuxième typologie d'acteurs. Marion Studer avait bien montré qu'il y avait 4-5 grands cabinets parisiens de consultants qui étaient sur le marché. Aujourd'hui, ils se sont multipliés. Les cabinets de consultants parisiens ont recrutés depuis 2022 des consultants sur les territoires et nous voyons émerger des cabinets locaux qui proposent une offre d'évaluation d'impact social. Ils disent répondre à une demande croissante du marché mais aussi marquent la volonté de démocratiser la notion d'impact pour rendre les acteurs de l'ESS et les politiques publiques plus performantes et plus efficaces. Aujourd'hui, plutôt que des études d'impact, ils proposent des offres d'accompagnement et de formations. D'où l'hypothèse que nous passerions d'un marché de la mesure à un marché de la formation sur l'impact social. Ces acteurs font un travail de lobbying et sont dans une modalité d'imitation. Certains sont dans une défense de l'approche qualité plutôt que quantitative ce qui devient possible via la proposition de formation. Beaucoup critiquent la standardisation de l'évaluation d'impact social.

- Troisième type d'acteurs : les résistants de l'impact social. Il existe un tissu de petites associations (certaines puissantes car structurées en réseau ou fédération) et coopératives assez indifférentes ou critiques face à l'impact social.

>>>

Ils voient l'impact social comme un cheval de Troie des entrepreneurs sociaux, de la marchandisation du monde associatif ou pour les coopératives la possibilité de voir arriver des entreprises dans leur secteur... Tous affirment un fort attachement au terme d'utilité sociale.

- Enfin, les pragmatiques de la mesure d'impact. Pour eux, cette notion est une contrainte imposée par des financeurs nationaux, européens ou par des directeurs nationaux. Ils le vivent mal. Ils font alors un détournement des outils imposés comme par exemple un tableau Excel à remplir. Ils ont donc une stratégie de conformité puisqu'ils appliquent l'injonction et d'évitement puisqu'ils dissimulent, se protègent et trichent pour remplir le tableau.

A travers ces différents acteurs, l'impact social apparaît aujourd'hui comme un objet de divergence et de polarisation plutôt que convergence au sein de l'ESS.

## ALLER CHERCHER LE MILLIARD

Le 6 juillet, près d'un millier de personnes répondait à l'appel de Bastien Sibille, président de Mobicoop et des Licoornes, d'aller chercher un milliard pour financer la « transition juste ». « *Nous ne pouvons plus attendre pour changer de modèle. Il nous faut agir plus résolument pour basculer dans un système visant à rendre notre planète habitable et juste pour toutes et tous* ».

Pour se faire, il appelle à une économie « réelle », « redistributive et respectueuse du vivant ». S'il veut interpeller l'Etat via la banque des territoires, il s'adresse principalement à la finance. « *Pourquoi ne sommes nous pas assez financés ? Parce que les actions que nous conduisons, nos modèles économiques, nos modèles juridiques, ne sont pas suffisamment rentables sur le plan financier* ».

Aucun financier n'accepte d'apporter des parts de capital parce que ces modèles ne proposent pas de plus-value sur la revente des parts sociales, parce qu'ils ne distribuent pas de dividendes, parce qu'ils ne leur offrent qu'une voix à leur Assemblée générale quelle que soit la part apportée. Certains proposent d'apporter de l'argent sous forme de dette. « *Mais cette dette coûte aujourd'hui entre 7% et 10 % d'intérêts. Or nos modèles économiques ne sont pas fait pour cracher du cash, on n'est pas là pour cela* », explique Bastien Sibille. Il appelle à changer le rapport de la finance à la lucrativité du capital pour qu'il soit moins rémunéré voire pas rémunéré du tout.

« *Il faut proposer une rémunération qui compte le taux d'inflation + 1% pour la gestion et cela donne la rémunération de la dette* ». Son objectif : créer un fonds citoyen doté d'un milliard de dollars pour cette « transition juste ».

Comment constituer ce fonds citoyens ? Quels financements aller chercher ? Quelle gouvernance pour ce fonds ? Quelle suite après le milliard ? Autant de questions abordées dans les ateliers avec des questions restées largement en suspens : pourquoi ne pas aller du côté de Bercy pour récupérer un milliard de budget de l'Etat pour cette même transition (rappelons que la fraude fiscale s'élève à 80 milliards) ? Construire un rapport de force politique pour sortir de ce lien à la finance qui nous entraîne vers les fonds à impact ? Quel lien avec les autres appels ?

Notamment l'appel en 2020 de Jean-Michel Lucas à un prêt massif de 8 milliards pour soutenir la vie associative qui « *préserve le visage humain de notre société et maintient vivantes les relations d'humanité* ». Un prêt avec des conditions d'échéances de remboursement « *à très long terme* » qui appelait à être inclus dans le plan de relance pour ne pas l'axer uniquement sur la sphère de l'économie marchande mais également pour promouvoir une société plus humaine.



**POUR SUIVRE LES TRAVAUX DU COLLECTIF DES ASSOCIATIONS CITOYENNES, RENDEZ-VOUS SUR NOTRE SITE**

# L'OBSERVATOIRE DANS LA PRESSE

Une proposition de lecture pour l'été ? Les articles parus dans la presse depuis le lancement de l'observatoire !

- [L'association et l'extension continue du marché](#), Jurisassociations 675, 15 mars 2023
- [Les associations en voie de financiarisation et de marchandisation ?](#), Jurisassociations 675, 15 mars 2023
- [L'association, nouveau marché financier ?](#), Transrural Initiatives n°495, mars 2023
- [Les associations ne veulent pas devenir des entreprises comme les autres](#), Elsa Sabado, Alternatives économiques, 6 mars 2023
- [Marchandisation et financiarisation des associations : le rapport qui fait mal](#), Loi 1901, 21 février 2023
- [Concurrence et investissements privés : les associations deviennent des entreprises](#), Reporterre du 20 février 2023
- [Comment la finance étend son emprise sur le monde associatif](#), Eugénie Barbezat, l'Humanité du 20 février 2023.
- [Les associations impactées par les logiques du privé](#), Jacques Trentesaux, Médiacités du 17 février 2023
- [Quand le profit empoisonne le monde associatif](#), Michel Lulek, Associations mode d'emploi, 14 février 2023
- [Lancement de l'observatoire citoyen de la marchandisation des associations](#), Michel Abhervé, blog Alternatives économiques, septembre 2022
- [Une riposte pour démarchandiser la vie associative](#), Stéphane Guérard, l'Humanité du 13 septembre 2022

# À LIRE, VOIR, ÉCOUTER

- [Contre l'alternumerisme, Julia Lainaë, membre des Décablés, et Nicolas Alep, membre de Technologos](#). Un petit livre décapant qui questionne l'informatisation galopante de la société et la place de cette technologie dans nos vies, son lien avec notre rapport au monde et aux autres, sa vision axé sur une société toujours plus industrielle, numérique et capitaliste à l'heure où l'évidence de la limite de nos ressources planétaires s'impose.
- [L'humanitaire sous l'emprise du néolibéralisme](#) de Bertrand Bréqueville, préfacé par Boris Martin, auteur de [L'adieu à l'humanitaire](#). Dans ces deux livres, les auteurs pointent les mécanismes du néolibéralisme à l'œuvre dans le champ de l'humanitaire. Bertrand Brecqueville décrypte un capitalisme néolibéral qui « se satisfait des idéologies qui ne le remettent pas en cause dans ses fondements. Le néolibéralisme n'a aucun problème, par exemple, à lutter contre les discriminations et les inégalités autres que celles induites par les rapports sociaux de production, à être « inclusif » ou a se teinter de vert « écolo » dès lors que cela sert ses intérêts ».
- [La croissance verte contre la nature](#), un livre d'Hélène Tordjmann qui propose une critique de l'écologie marchande qui sous couvert de technosolutionnisme et mécanismes de marché nous vendent une croissance devenue écologique sans remettre en cause le système économique actuel qui nous « conduit à la ruine ».
- [Détenus radicalisés : le suivi défaillant du groupe SOS](#). Dans cet article, Médiapart dénonce une « quête de rentabilité éperdue » qui produit des dysfonctionnement important dans le suivi des personnes au sein du programme de déradicalisation à Lyon. Rappelons que le Groupe avait remporté l'appel d'offre lancé par le ministère de la Justice sur le programme de déradicalisation écartant au passage l'Apcars qui, depuis deux ans, menait un programme expérimental reconnu.
- [Sur la marchandisation de l'escalade sportive](#) Dans cet article Gilles Rotillon interroge les causes et les effets de la marchandisation et de la financiarisation de l'escalade. Un bel exemple des effets sur les pratiques pour notre observatoire !

**RETROUVEZ TOUTES NOS INFOS SUR LE SITE DE L'OBSERVATOIRE CITOYEN DE LA MARCHANDISATION DES ASSOCIATIONS (OCMA) ET LES ANCIENS NUMÉROS DU KLAXON**

Observatoire citoyen de la marchandisation des associations